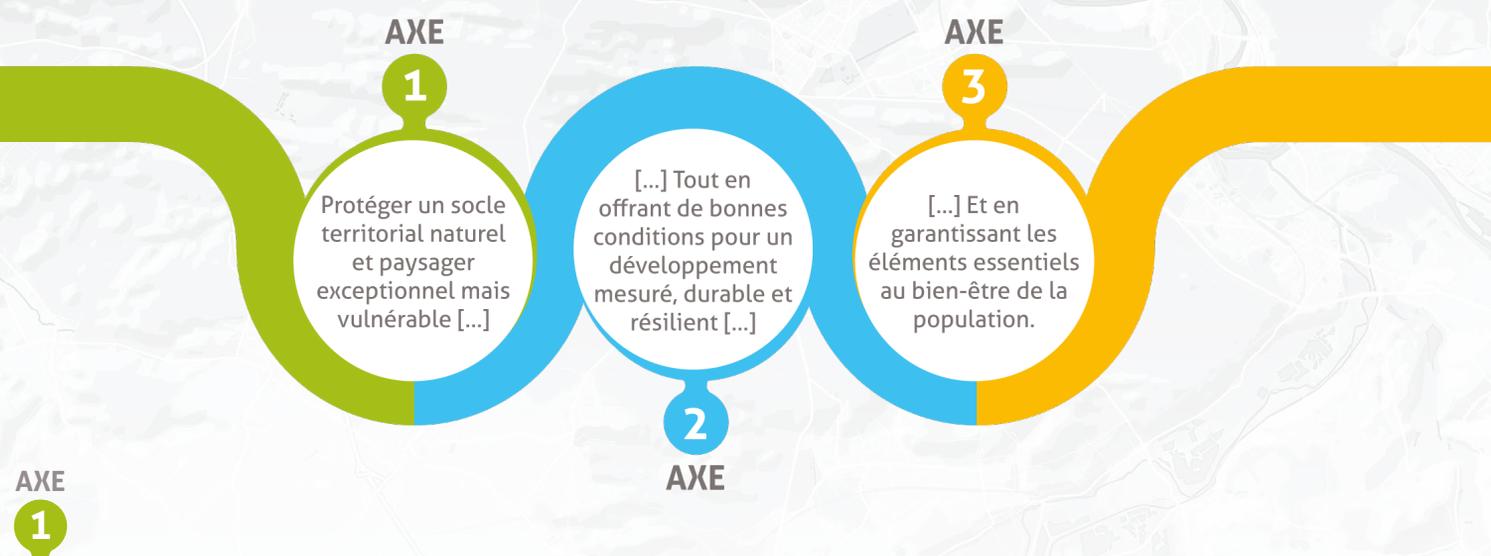


COMPRENDRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document qui fixe les grandes orientations du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Le PADD exprime une vision stratégique pour notre Territoire de demain, appuyé sur les enjeux du diagnostic. Les élus ont débattu du projet de PADD le 20 avril 2023 en conseil communautaire.

3 axes stratégiques et complémentaires constituent la colonne vertébrale du PADD



Protéger un socle territorial naturel et paysager exceptionnel mais vulnérable

Dans un contexte de dérèglement climatique, de pression accrue sur les ressources naturelles et de pression foncière, le Pays de Fontainebleau est plus que jamais vulnérable. Il est dès lors essentiel de concilier la préservation de la biodiversité, les espaces ouverts et le développement soutenable du territoire.



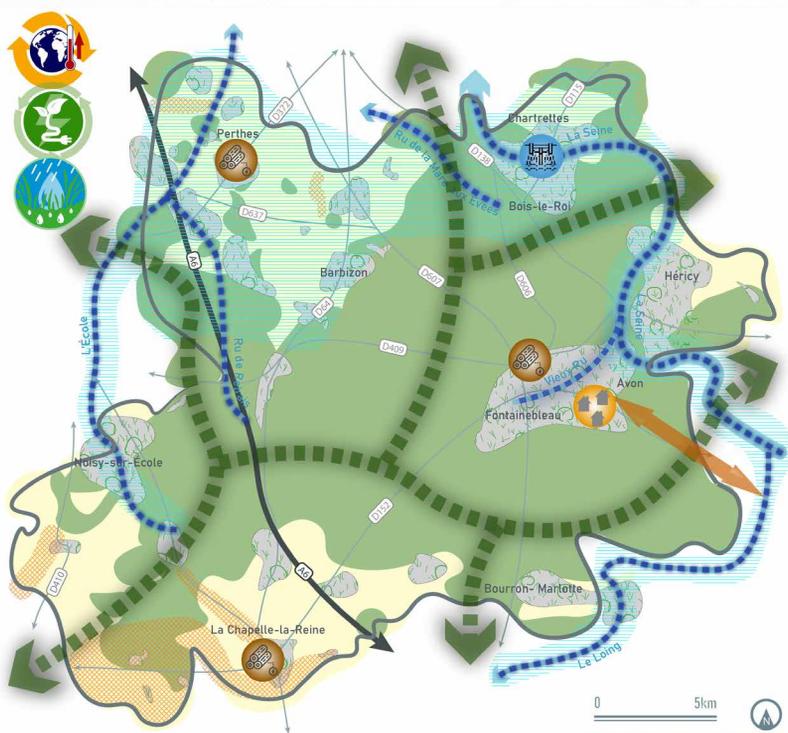
PRÉSERVER LE TERRITOIRE EN TANT QUE BIEN COMMUN DES HABITANTS ET DES USAGERS

- Favoriser la protection et le développement du vivant via l'adaptation au dérèglement climatique : préserver et restaurer la biodiversité remarquable et ordinaire (massifs forestiers, lisières, milieux aquatiques et zones humides, milieux agricoles...), maintenir, restaurer et recréer les continuités écologiques (trames vert, bleue, brune et noire)
- Gérer durablement les ressources naturelles
- Renforcer la sécurité des personnes et des biens face aux risques : prévenir l'aggravation des risques naturels au regard de la crise climatique, limiter l'urbanisation dans les secteurs à risque



S'ENGAGER POUR UN MODÈLE TERRITORIAL ANCRÉ DANS LA SOBRIÉTÉ

- Optimiser le foncier lié aux besoins en matière d'habitat : privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine, favoriser le développement urbain au sein du tissu urbanisé en mettant en œuvre une intensité urbaine qualitative et harmonieuse pour préserver le cadre de vie des habitants, ...
- Poursuivre un usage déjà sobre du foncier économique, privilégier l'accueil d'activités économiques au sein des zones d'activités existantes et dans le diffus urbain pour les activités ne générant pas de nuisances
- Optimiser et moderniser les équipements publics afin de répondre aux enjeux de demain : rénovation énergétique, privilégier des équipements qui se modulent et qui peuvent être mutualisés dans le temps
- Se diriger vers un territoire exemplaire en matière de sobriété carbone : développer des énergies renouvelables adaptées au territoire, renforcer le stockage du carbone dans les sols et la végétation...



Cette carte est schématique, elle traduit géographiquement les orientations du PADD. Chaque élément est positionné à titre indicatif

Préserver le territoire en tant que bien commun des habitants et des usagers du Pays de Fontainebleau

Favoriser la protection et le développement du vivant via l'adaptation au dérèglement climatique (réservoirs de biodiversité)

- Gérer durablement les massifs forestiers et les lisières boisées
- Réduire les pressions anthropiques
 - Principales vallées humides
 - Zones humides
- Limiter l'urbanisation des milieux ouverts agricoles
- Maintenir, restaurer et recréer les continuités écologiques et leurs fonctionnalités
 - Trame verte des espaces boisés et des milieux ouverts (principe)
 - Trame bleue
 - Nature en ville
 - Secteurs de continuités à recréer

Gérer durablement les ressources naturelles (répartition, qualité et renouvellement de la ressource en eau, valorisation du bois, potentiel agronomique, ressources du sous-sol)

Renforcer la sécurité des personnes et des biens face aux risques (sécheresse, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles, inondation, ruissellement)

S'engager pour un modèle territorial ancré dans la sobriété

Poursuivre la valorisation des ressources énergétiques (bois-énergie, hydraulique, gaz...)

- Chaufferie biomasse
- Chauffage urbain
- Station hydroélectrique
- Communication avec les territoires à l'ouest de la CAPF fournissant 15% de gaz issu de méthanisation (Moret Seine et Loing) et réduire les consommations énergétiques

Développer le potentiel d'énergies renouvelables adaptées au territoire (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, géothermie, éolien domestique...)

Privilégier le renouvellement urbain à l'extension tout en préservant le cadre de vie des habitants

Sources : MDS 2021, IGN 2020, SRCE
Réalisation : CITADIA Conseil - EVEN Conseil, Février 2023

AXE
2

[...] Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement mesuré, durable et résilient [...]

Ce deuxième axe détermine les conditions de fonctionnement du territoire à réunir en matière de mobilités et d'ambition économique pour permettre un développement mesuré du Pays de Fontainebleau. Il intègre des logiques d'atténuation du dérèglement climatique et d'adaptation à ses effets.

REPENSER LES MANIÈRES DE SE DÉPLACER

- **Proposer des alternatives aux déplacements individuels carbonés :** renforcer les transports collectifs routiers, conforter le réseau ferroviaire, accompagner le développement du parc de véhicules électriques et accompagner durablement le transport de marchandises...
- **Augmenter significativement les mobilités actives et favorables à la santé :** développer les itinéraires cyclables, faciliter et sécuriser les parcours piétons et cyclables, développer les aménagements favorables aux mobilités actives (stationnements pour les vélos, bornes de recharge...), réduire la place de la voiture dans l'espace public...
- **Réduire le nombre et la longueur des déplacements contraints :** rapprocher les lieux de travail des lieux de vie et les commerces et services des habitants



AFFIRMER LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE PORTÉE SUR LE TOURISME DURABLE, L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LE TERTIAIRE SUPÉRIEUR



- **Structurer les filières représentatives du Pays de Fontainebleau :** activités d'artisanat d'art et créatives, filière agricole, Economie sociale et solidaire, tertiaire dont «supérieur», tourisme, enseignement supérieur et formation, commerces et artisanat...
- **Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles pour une économie plus locale :** développer durablement la filière bois, maintenir une activité agricole durable et soutenir l'évolution des pratiques (développement des circuits courts de proximité, préservation des terres agricoles...)
- **S'engager vers un tourisme durable et responsable fondé sur la valeur paysagère et patrimoniale du Pays de Fontainebleau :** transformer les excursions touristiques en séjours, développer l'offre d'hébergements touristiques, soutenir le tourisme d'affaires, conforter le tourisme de pleine nature et d'itinérance, valoriser les savoir-faire, les produits du territoire et les sites culturels locaux

Repenser les manières de se déplacer

Proposer des alternatives aux déplacements carbonés :

- En renforçant les transports collectifs routiers, autopartage (voiturage existante) projetée
- Conforter le réseau ferroviaire
- Favoriser le transport fluvial de marchandises

Augmenter significativement les mobilités actives :

- Parking cycable en gare
- Eurovélo

Réduire le nombre et la longueur des déplacements contraints (mixité fonctionnelle, proximité emploi/habitat/services)

Affirmer la stratégie économique du territoire

Conforter le Pays de Fontainebleau en tant que 1er pôle économique du Sud Seine-et-Marne

- Renforcer les filières représentatives (artistiques et artisanat d'art, tertiaire supérieur, économie présenteielle, agriculture, ESS, commerces et artisanat de proximité...)
- Conforter les zones d'activités existantes en optimisant le foncier et en permettant leur extension mesurée

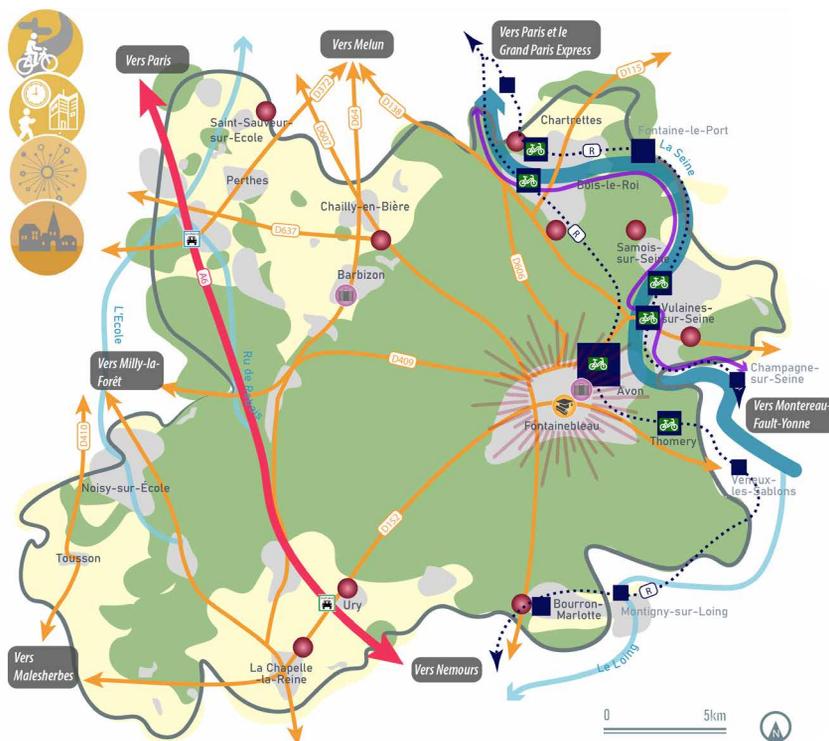
Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles pour une économie plus locale

- Maintenir une activité agricole durable et soutenir l'évolution des pratiques
- Développer durablement la filière bois sur le territoire

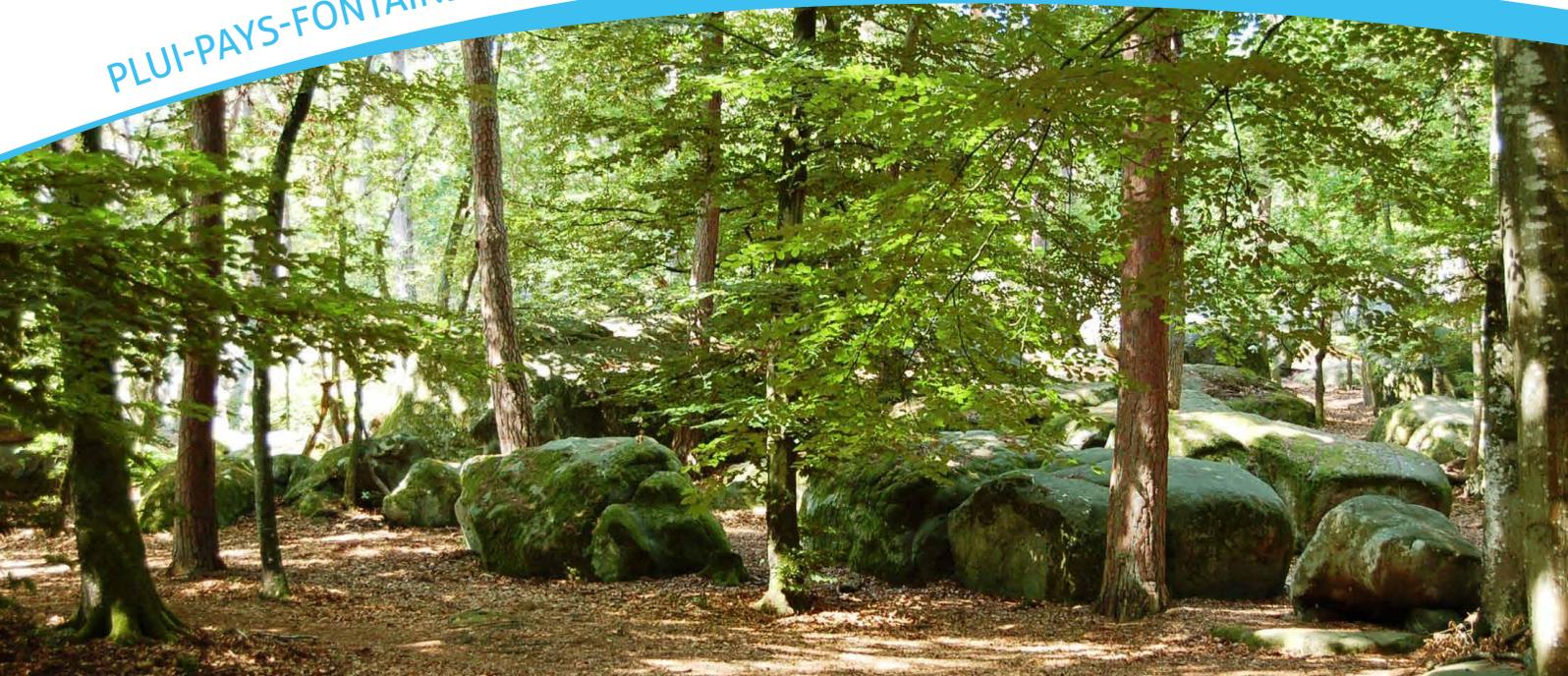
S'engager vers un tourisme durable et responsable

- Développer une stratégie de diversification touristique (cibles, hébergement, pratiques), valorisant et préservant les atouts locaux et renforçant le tourisme de séjour
- Soutenir le tourisme d'affaires

Sources : IGN BDTOPO 2020, IDFH 2022, MGS 2021, BPE 2019
Réalisation : CITADIA Conseil - EVEN Conseil, Février 2023



Cette carte est schématique, elle traduit géographiquement les orientations du PAOD. Chaque élément est positionné à titre indicatif



AXE
3

[...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population

Garantir le bien-être de la population du Pays de Fontainebleau est un enjeu fort à prendre en compte. La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi et la réalisation de l'enquête auprès des habitants ont mis en avant plusieurs aspects et valeurs jugés prioritaires : la préservation de l'environnement et l'équilibre entre le développement urbain et la préservation du patrimoine, du paysage, du cadre de vie et de l'identité des villes et villages.



METTRE EN ŒUVRE UN OBJECTIF DE CROISSANCE MESURÉE DE LA POPULATION

- Conforter le niveau de population actuel
- Anticiper les évolutions démographiques et les besoins en logements de tous et toutes en lien avec le Programme Local de l'Habitat : accompagner le parcours résidentiel des ménages, développer une diversité de l'offre de logements adaptés aux différents publics (étudiants, jeunes actifs, personnes âgées...), préserver le cadre de vie remarquable du territoire dans l'aménagement urbain



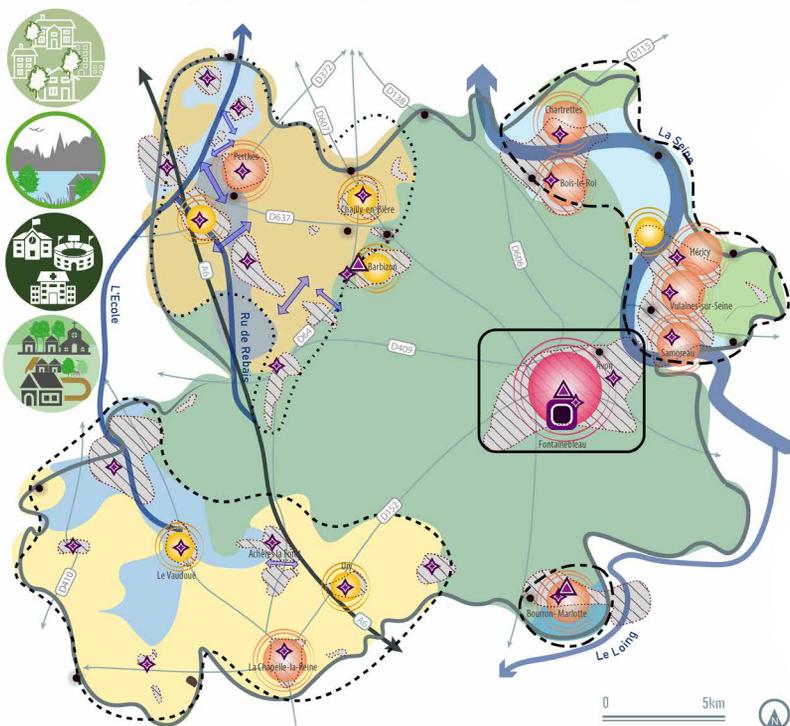
AFFIRMER L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'ATTENTION PORTÉE À SES HABITANTS

- Adapter l'offre d'équipements (sportifs, de santé, culturels, numérique...), de commerces et de services de proximité à l'évolution des besoins de la population
- Agir pour des quartiers et des centre-bourgs animés et agréables à vivre : accueillir de l'artisanat et des commerces de proximité dans les centres-bourgs, faciliter les mobilités douces et les espaces de rencontre...



DÉPLOYER UN URBANISME DURABLE QUALITATIF ET RESPECTUEUX DU TERRITOIRE

- Respecter et conforter les grandes composantes paysagères : les massifs forestiers, les paysages agricoles de la plaine de Bière et du Gâtinais, le caractère paysager des vallées humides...
- Mettre en valeur et protéger les paysages et patrimoines urbains et ruraux du territoire : préserver les vues remarquables et le patrimoine bâti local et vernaculaire riche par sa diversité, requalifier les quartiers et entrées de villes dégradées, maintenir des coupures d'urbanisation...
- Favoriser les constructions et les rénovations vertueuses sur le plan climatique, environnemental, patrimonial et paysager
- Prévoir un cadre de vie apaisé et adapté au dérèglement climatique : améliorer la qualité de l'air, limiter les nuisances sonores, végétaliser certains espaces...



Cette carte est schématique, elle traduit géographiquement les orientations du PADD. Chaque élément est positionné à titre indicatif

Mettre en oeuvre un objectif de croissance mesurée de la population

Conforter le niveau de population actuel et répartir la production de logements selon l'armature du territoire et les capacités d'accueil

- Cœur urbain
- Bords de Seine et du Loing
- Pays de Bière
- Pays du Gâtinais

Anticiper les évolutions démographiques et les besoins de tous et toutes en types de logements

Déployer un urbanisme durable qualitatif et respectueux du territoire

Organiser qualitativement le développement urbain pour préserver le cadre de vie remarquable du territoire

- Respecter et conforter les grandes composantes paysagères
- Boucle de la Seine
- Gâtinais de Maisonnelles et monts du Gâtinais
- Massif de Fontainebleau
- Vallée de l'Ecole
- Vallée du Loing
- Brie du Châtelet
- Plaine de Bière
- Vallée du ru de rebais

Mettre en valeur et protéger les paysages et patrimoines urbains et ruraux du territoire

- Site UNESCO
- SPR présents sur le territoire
- Préserver le patrimoine bâti local emblématique riche par sa diversité (centre ancien, patrimoine rural, «affolantes»...)
- Requalifier les quartiers, entrées de villes et de territoire
- Maintenir des coupures d'urbanisation afin de préserver l'identité rurale du territoire
- Garantir l'insertion architecturale et paysagère des projets dans les noyaux urbanisés et la qualité des franges urbaines

Favoriser les constructions et les rénovations vertueuses sur le plan environnemental, patrimonial et paysager

Prévoir un cadre de vie apaisé et adapté au dérèglement climatique

Affirmer l'animation du territoire et l'attention portée à ses habitants

- Adapter l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité à l'évolution des besoins de la population
- Pôle principal (équipements, services, commerces)
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- Agir pour des quartiers et des centre-bourgs animés et agréables à vivre

